

Extrait du procès-verbal

Comité Syndical du 19 février 2026

(Salle Sainte-Barbe – Sélestat)

⇒ Membres en exercice : 51
⇒ Présents ou remplacés : 31

⇒ Membres titulaires absents - excusés : 19
⇒ Procurations : 06

FINANCES

2. Adoption du Compte Administratif et du Compte de Gestion du budget annexe « Mobilité » du PETR Sélestat Alsace Centrale pour l'exercice 2025

Rapport présenté par Monsieur Patrick Barbier, Président

I. RAPPORT

Le compte administratif présente l'exécution du budget primitif adopté par délibération n° 2025-02 du comité syndical en date du 13 février 2025.

Il permet, tant pour la section de fonctionnement que pour celle d'investissement, d'arrêter les résultats définitifs de l'exercice, qui peuvent faire apparaître, soit un excédent, soit un déficit.

Résultats de l'exercice 2025	Déficit	Excédent
Fonctionnement		289 112,49 €
Investissement		

a. Section de fonctionnement :

Les recettes de fonctionnement (3 493 254,10 €)

- Le versement mobilité : 3 092 973,29 €
- Le reversement par la CCST d'un reliquat de versement mobilité (2 mois) : 400 280,71 €

Les dépenses de fonctionnement (3 204 141,61 €)

- Les charges à caractère général (3 021 606,76 €) représentent 94 % du total ;
- Les charges de personnel et frais assimilés (160 761,66€) représentent 5% des dépenses ;
- Les autres charges de gestion courante (21 733,19 €) représentent 1% des dépenses ;

L'exercice 2025 est clos avec un excédent de fonctionnement de 289 112,49 €.

b. Section d'investissement :

Les recettes d'investissement (271 827 €)

- Le produit de l'avance remboursable du BA mobilité pour 271 827 €

Les dépenses d'investissement (271 827€)

- **Le remboursement de l'avance remboursable du BA mobilité pour 271 827 €**

La section d'investissement clôture à l'équilibre.

c. Résultats :

Les résultats de l'exploitation pour l'année 2025 se présentent de la manière suivante :

Résultats de l'exercice 2025	Déficit	Excédent
Fonctionnement		289 112,49 €
Investissement		

L'excédent d'investissement (**14 024,68 €**) est conservé en section d'investissement, afin de couvrir en priorité le besoin de financement de cette section.

Compte-tenu de l'équilibre global d'investissement, l'excédent global de fonctionnement peut être intégralement affecté à l'excédent de fonctionnement reporté (ligne 002 : **289 112.49 €**)

II. DECISIONS

Il est demandé au Comité Syndical

Sur avis favorable du Bureau syndical du 2 février 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 1612-12

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu la délibération du Comité syndical en date du 13 février 2025 approuvant le budget primitif de l'exercice 2025 ;

Considérant qu'il appartient au comité syndical d'arrêter les comptes du PETR Sélestat Alsace Centrale par un vote sur le compte administratif au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice.

Considérant que le compte de gestion fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif ;

De se prononcer sur ces dispositions,

D'APPROUVER le compte administratif 2025 du budget annexe mobilité du PETR Sélestat Alsace Centrale

ARRETE les résultats du compte administratif 2025, dont les éléments principaux se résument comme suit :

- l'excédent de fonctionnement : **289 112,49 €**
- l'équilibre d'investissement : **0 €**
- l'excédent global de clôture : **289 112,49 €**

DECIDE que l'excédent global de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2025 (soit **289 112,49 €**) constitue l'excédent de fonctionnement reporté (ligne 002) au budget annexe mobilité 2025 du PETR

DE DECLARER que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2025 par le Trésorier, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part ;

Monsieur Serge JANUS a été élu président de séance.

Ces dispositions sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Nom - Prénom	Présent/Absent	Donne procuration à	Sens du vote
BARBIER Patrick	PRESENT		N'a pas pris part au débat ni au vote
Communauté de Communes de SELESTAT			
Titulaires			
ADONETH Luc	PRÉSENT		POUR
ANDREA Charles	PRÉSENT		POUR
DELSART Patrick	PRÉSENT		POUR
DESAINTQUENTIN Philippe	PRÉSENT		POUR
DIGEL Denis	PRÉSENT		POUR
DUSSOURD Yves	PRÉSENT		POUR
ENGEL Robert	PRÉSENT		POUR
HIRTZ Sylvie	EXCUSEE		
HORNBECK Nadège	PRÉSENT		POUR
MUHR Virginie	PRÉSENTE		POUR
RISCH Claude	PRÉSENT		POUR
SCHALLER Claude	PRÉSENT		POUR
SCHEIBLING Philippe	PRÉSENT		POUR
SCHEUER Tania	EXCUSEE	SCHALLER Claude	
SCHLEIFER Christian	EXCUSE		
SOHLER Olivier	PRÉSENT		POUR
WIRA Michel	EXCUSE		
WOTLING Philippe	EXCUSE		
Suppléants			
CLAVER Michèle	EXCUSE		
GAUDIN Bertrand	PRÉSENT		POUR
HOLZMANN Yves	PRÉSENT		POUR
MORIS Olivier	EXCUSE		
OBERLE Fabienne	EXCUSEE		
RENAUDET Michel	PRÉSENT		POUR
Communauté de Communes de la Valle de Villé			
Titulaires			
BUHL Patrick	EXCUSE		
ESCHRICH Emmanuel	EXCUSE		
JANUS Serge	PRÉSENT		POUR
MEYER Alain	PRÉSENT		POUR
PIELA Jean-Pierre	EXCUSE		
PFANN Lionel	EXCUSE		
SCHMITT Bernard	PRÉSENT		POUR
UHLERICH Marie-Odile	EXCUSEE	MEYER Alain	POUR
WALSPURGER Yvette	EXCUSEE	JANUS Serge	POUR
Suppléants			
DAVID Joffrey	EXCUSE		
DUCORDEAUX Marie-Line	EXCUSEE		
DEBAUCHEZ Gérard	EXCUSE		
HAESSLER Christian	PRÉSENT		POUR
HOULNE Monique	EXCUSE		
KRAUTH Alexandre	EXCUSE		
MANGEOLLE Abel	EXCUSE		
MULLER André	PRÉSENT		POUR
WITZ Jean-Marc	EXCUSE		

Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim			
Titulaires			
BUTSCHA Michel	PRÉSENT		POUR
FOISSIER Sébastien	EXCUSE		
GREIGERT Catherine	PRÉSENTE		POUR
JEHL Alex	EXCUSE		
KEMPF Denise	EXCUSE		
KLIPFEL Martin	PRÉSENT		POUR
KLOTZ Mathieu	EXCUSE		
KNOBLOCH Christophe	EXCUSE	PFLIEGERSDOERFFER Frédéric	POUR
LAUFFENBURGER Mathieu	EXCUSE		
MEMHELD Christian	EXCUSE		
PFLIEGERSDOERFFER Frédéric	PRÉSENT		POUR
SCHWEIN Noël	PRÉSENT		POUR
SCHWOERER Sébastien	EXCUSE		
VOEGELI Jean-Michel	EXCUSE	BARBIER Patrick	
VOGEL Camille	PRÉSENTE		POUR
Suppléants			
BERGER Mickaël	EXCUSE		
BLATZ François	EXCUSE		
GRISS Vincent	EXCUSE		
ROHMER Clément	EXCUSE		
NEEFF Anne Marie	EXCUSEE		
ULRICH Anne-Lise	EXCUSEE		
Communauté de Communes du Val d'Argent			
Titulaires			
BURRUS Jean-Marc	PRÉSENT		POUR
FRECHARD Jean-Luc	EXCUSE		
FREYBURGER Éric	EXCUSE		
GOETTELMAHNN Thomas	PRÉSENT		POUR
HESTIN Noëllie	PRÉSENT		POUR
ORSATI Régine	PRÉSENT		POUR
PETIT Denis	EXCUSE	BURRUS Jean-Marc	POUR
ROUSSEL Nathalie	EXCUSE		
TOTAL DES SUFFRAGES EXPRIMES			36

Mise en ligne le 03.03.2026

Pour extrait conforme,
Sélestat, le 23 février 2026

Le secrétaire de Séance
Philippe DESAINTQUENTIN



Le Président,
Patrick BARBIER
p/d la Directeur Générale des Services,
Philippe STEEGER




La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site internet du PETR Sélestat Alsace Centrale, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de STRASBOURG (31 Avenue de la Paix - 67000 Strasbourg) ou d'un recours gracieux auprès du Président, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.